

**Assemblée générale**Distr.: Générale
5 décembre 2006Français
Original: Anglais**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique****Rapport de l'Atelier régional ONU/République arabe
syrienne/ESA sur l'application des techniques spatiales à la
gestion des catastrophes en Asie occidentale et en Afrique du
Nord****(Damas, 22-26 avril 2006)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-20	2
A. Historique	1-7	2
B. Objectifs de l'Atelier	8-10	3
C. Organisation et programme	11-16	4
D. Participation et appui financier	17-20	5
II. Observations et recommandations	21	5
III. Suivi	22-23	6



I. Introduction

A. Historique

1. La troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III), en particulier par sa résolution intitulée "Le Millénaire de l'espace: la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain"¹, a recommandé que les activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales encouragent la coopération entre les États Membres, aux plans régional et international, en mettant l'accent sur le développement des connaissances et des compétences dans les pays en développement².

2. À sa quarante-huitième session, en 2005, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a approuvé le programme d'ateliers, de stages de formation, de colloques et de conférences prévus en 2006 tel que proposé dans le Rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales³. Par la suite, l'Assemblée générale, dans sa résolution 60/99 du 8 décembre 2005, a approuvé les activités menées au titre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en 2006.

3. L'Atelier régional ONU/République arabe syrienne/ESA sur l'application des techniques spatiales à la gestion des catastrophes en Asie occidentale et en Afrique du Nord s'est tenu à Damas du 22 au 26 avril 2006. Il a été organisé par le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat dans le cadre des activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en 2006, en coopération avec l'Agence spatiale européenne (ESA) et le Gouvernement de la République arabe syrienne. Il a été accueilli par l'Organisme général syrien de télédétection (GORS) au nom du Gouvernement.

4. Chaque année, les catastrophes naturelles – tempêtes, inondations, éruptions volcaniques et séismes – causent des milliers de morts et des dégâts matériels considérables dans le monde, déplaçant des dizaines de milliers de personnes et les privant de leur gagne-pain. De 1995 à 2004, plus de 320 catastrophes naturelles en moyenne se sont produites chaque année, touchant 108 pays en moyenne et faisant plus de 77 000 morts par an. Ces catastrophes ont touché près de 260 millions de personnes et causé des dégâts s'élevant à 65,5 milliards de dollars en moyenne par an. Pour la seule année 2005, 127 pays ont été touchés par des catastrophes naturelles, qui ont causé la mort de près de 90 000 personnes et des dégâts économiques d'environ 160 milliards de dollars. Parmi les événements les plus dévastateurs de ces dernières années figurent le tsunami de 2004 dans l'océan Indien, qui a causé la mort de plus de 240 000 personnes et des dégâts économiques de 103 milliards de dollars, le séisme au Pakistan en 2005, qui a fait plus de

¹ Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999 (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1.

² Ibid., chap. II, par. 409 d) i).

³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 20 et rectificatif (A/60/20 et Corr.1)*, par. 94.

70 000 morts, et l'ouragan Katrina, qui a causé des dégâts économiques de 132 milliards de dollars aux États-Unis en 2005.

5. L'impact des catastrophes naturelles sur les pays en développement a été particulièrement grave. Dans certains cas, les catastrophes ont détruit en quelques minutes les progrès accomplis en matière de développement social et économique depuis plusieurs années par les pays en développement. Cela montre une fois encore la nécessité d'intégrer la planification en prévision des catastrophes dans les programmes de développement et notamment de mettre en place des moyens au niveau local pour se préparer aux catastrophes et y faire face.

6. La gestion efficace des catastrophes est devenue un enjeu mondial et essentiel si l'on veut en minimiser les effets. Les gouvernements, lorsqu'ils mènent des activités de réduction des risques et de gestion des catastrophes, devraient faire une place à l'utilisation des techniques spatiales comme outils pour recueillir rapidement des informations exactes aux échelons local et régional. Par ailleurs, ils doivent prendre conscience du rôle important qu'ils peuvent jouer en favorisant l'intégration des techniques spatiales dans les plans et politiques nationales de réduction des risques.

7. Les techniques spatiales telles que les satellites d'observation de la Terre, les satellites de météorologie, les systèmes mondiaux de navigation par satellite et les satellites de télécommunication ont connu un succès avéré dans l'appui aussi bien de la phase d'intervention d'urgence que des phases précédant les catastrophes et de relèvement, et sont en train d'être intégrées dans les programmes modernes de gestion des catastrophes.

B. Objectifs de l'Atelier

8. L'Atelier avait pour objectif général de répondre aux problèmes susmentionnés ainsi que de sensibiliser davantage les décideurs, les planificateurs et les gestionnaires concernés par la gestion des catastrophes et la protection civile en Afrique du Nord et en Asie occidentale aux avantages qu'il peut y avoir, notamment du point de vue des coûts, à recourir aux techniques spatiales pour prévenir et gérer les catastrophes.

9. Les objectifs spécifiques de l'Atelier étaient, entre autres, les suivants:

a) Mettre à jour les connaissances des participants sur les utilisations actuelles et potentielles des techniques spatiales aux fins de la gestion des catastrophes dans la région;

b) Identifier les activités internationales, nationales et régionales devant être exécutées conjointement par les agences spatiales et les organismes de protection civile;

c) Identifier les initiatives en cours ou prévues dont les organismes nationaux et régionaux devraient avoir connaissance;

d) Améliorer la communication et le travail en réseau dans la région.

10. Le présent rapport rappelle l'historique et les objectifs de l'Atelier et propose un résumé des observations et des recommandations formulées par les participants.

Il a été établi pour être soumis au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa cinquantième session ainsi qu'à son Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-quatrième session, en 2007.

C. Organisation et programme

11. Le programme de l'Atelier a été élaboré conjointement par le Bureau des affaires spatiales, le GORS et l'ESA.

12. Il comprenait des exposés détaillés sur les applications actuelles des techniques spatiales à la gestion des catastrophes, des exposés sur les initiatives en cours ou prévues dont les organismes nationaux et régionaux devraient avoir connaissance et tirer parti, et des séances de discussion qui ont contribué à la création de réseaux et de partenariats et à la consolidation de ceux qui existaient.

13. Cinq séances techniques ont été consacrées aux questions suivantes: a) techniques spatiales et tendances concernant la gestion des catastrophes; b) initiatives et expériences nationales en matière d'application de solutions faisant appel aux techniques spatiales à la gestion des catastrophes; et c) initiatives et expériences internationales et régionales en matière d'application de solutions faisant appel aux techniques spatiales à la gestion des catastrophes. Deux séances de discussion, une visite technique sur le terrain et une séance de présentation d'affiches étaient également inscrites au programme.

14. Au total, 39 exposés techniques ont été présentés pendant l'Atelier et 4 communications faites à la séance de présentation d'affiches. Les communications portaient sur les sujets suivants:

- a) Risques géophysiques; risques sismiques et glissements de terrain;
- b) Inondations;
- c) Tempêtes de poussière et de sable;
- d) Désertification;
- e) Incendies de forêt;
- f) Catastrophes technologiques (y compris la détection et la surveillance des marées noires).

15. Les séances de discussion ont porté sur des sujets spécifiques d'intérêt et donné aux participants une occasion supplémentaire d'exprimer leur opinion. Au cours de ces séances, les participants ont élaboré un ensemble de recommandations et proposé des initiatives de suivi qui permettraient d'améliorer les mécanismes de coordination nationaux et régionaux pour les questions touchant à la gestion des catastrophes naturelles, de renforcer les capacités des pays de la région à faire face aux problèmes des catastrophes naturelles et d'améliorer la coopération dans ces domaines. Les résultats des délibérations de l'atelier ont été résumés et présentés à la séance de clôture, au cours de laquelle une discussion finale a permis d'adopter les conclusions et recommandations de l'Atelier.

16. L'Atelier s'est tenu en anglais. Un programme détaillé ainsi qu'un compte rendu des travaux est disponible sur le site Web du Bureau des affaires spatiales (<http://www.unoosa.org>).

D. Participation et appui financier

17. L'ONU, au nom des coorganisateur, a invité les pays en développement à proposer des candidats qui pourraient participer à l'Atelier. Les participants choisis étaient des experts et fonctionnaires d'institutions et organismes chargés des questions spatiales, de la gestion des catastrophes et de la défense civile, et disposaient d'une solide expérience professionnelle dans un domaine lié au thème général de l'Atelier. En outre, ils ont été choisis au vu de leur expérience pratique de programmes, projets ou activités exploitant déjà les applications des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes ou pouvant en tirer parti. La participation de spécialistes occupant des postes de responsabilité au sein d'organismes nationaux et internationaux a été particulièrement encouragée.

18. Les fonds alloués par les coorganisateur pour l'organisation de l'Atelier ont été utilisés pour fournir un appui financier à 25 participants de pays en développement. Dix-neuf d'entre eux ont bénéficié d'un financement intégral (frais de transport aérien aller-retour, frais d'hébergement à l'hôtel et frais de subsistance pendant la durée de l'Atelier) et six participants ont bénéficié d'un financement partiel (frais de transport aérien ou frais d'hébergement à l'hôtel et frais de subsistance). Ces 25 personnes venaient de 17 pays.

19. L'organisation hôte – le GORS – a en outre fourni les services de conférence et de secrétariat et un appui technique, a pris en charge le transport vers et depuis l'aéroport des participants ayant reçu une aide financière et a organisé plusieurs réceptions pour l'ensemble des participants.

20. L'atelier a réuni au total 70 participants des 22 pays et des 2 organisations internationales ci-après: Algérie, Arabie saoudite, Arménie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Égypte, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Oman, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Tunisie, Turquie, Yémen, Programme des Nations Unies pour le développement et Bureau des affaires spatiales.

II. Observations et recommandations

21. Les principales recommandations formulées pendant les discussions et les exposés présentés par les participants sont résumées ci-après:

a) Les gouvernements de la région devraient être encouragés à établir des centres nationaux pour surveiller les catastrophes et en atténuer les effets;

b) Chaque centre devrait désigner une équipe spéciale nationale, comprenant des spécialistes de différents domaines d'application, et un agent de liaison pour faciliter la coopération aux niveaux local, régional et international;

- c) Les pays devraient encourager la recherche-développement dans le domaine des applications des données satellitaires en vue de fournir des solutions fiables pour prévenir une grande partie des risques de catastrophes naturelles;
- d) En cas de situation d'urgence ou de catastrophe, les exploitants de satellites et les stations terrestres de réception devraient acquérir et traiter des données sur les zones touchées. Ils devraient également renforcer la coopération avec les organisations internationales et régionales;
- e) L'ONU devrait poursuivre ses efforts visant à promouvoir l'exploitation des systèmes de télécommunication, de navigation, de météorologie et de télédétection par satellite aux fins de la surveillance des catastrophes et de l'atténuation de leurs effets;
- f) L'ONU devrait continuer d'élaborer et d'organiser des programmes de formation à l'intention des spécialistes des pays en développement dans différents domaines touchant aux risques de catastrophes naturelles;
- g) L'ONU et les autres organisations internationales compétentes devraient établir des liens avec les bases de données contenant des données de haute et de basse résolution devant être utilisées dans la gestion des catastrophes naturelles;
- h) Les informations et les données sur les conditions météorologiques aux fins d'alerte précoce devraient être communiquées, échangées et relayées immédiatement par tout moyen et à très bas coût;
- i) Une coopération accrue entre les institutions nationales, régionales et internationales devrait être encouragée;
- j) Les infrastructures existantes des médias (radio, télévision, presse et Internet) devraient être utilisées de manière plus efficace pour sensibiliser le public;
- k) L'appui en faveur des organisations non gouvernementales s'occupant de la prévention des catastrophes devrait être accru.

III. Suivi

22. Suite aux délibérations menées au cours des séances de discussion de l'atelier, deux projets de suivi ont été lancés par les participants, l'un sur l'élaboration d'une stratégie d'alerte précoce utilisant les techniques spatiales aux fins de la gestion des catastrophes, et l'autre sur l'accessibilité et le partage des données en vue de créer des cartes de base pour des types ciblés de catastrophes naturelles dans la région.

23. Les deux projets seront exécutés par l'intermédiaire d'un réseau d'équipes nationales constituées pendant l'Atelier et avec l'assistance du Bureau des affaires spatiales. L'exécution de ces projets permettra à terme d'améliorer les mécanismes de coordination nationaux et régionaux pour ce qui est des questions relatives à la gestion des catastrophes naturelles, de renforcer les capacités des pays de la région à faire face aux défis des catastrophes naturelles et d'améliorer la coopération dans ce domaine.